

Document d'information
Titre Professionnel
Responsable d'Etablissement Touristique (RET)
Session 2024/2025

Titre de la formation et références

Titre Professionnel « Responsable d'Etablissement Touristique »

Diplôme enregistré au RNCP : RNCP35527

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP : 24/05/2026

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Niveau : 6 - Savoirs approfondis

Code CertifInfo : TP RET : 111113

Code NSF : 334p (Gestion touristique et hôtelière)

Formacode : 42627 : Gestion entreprise touristique

Code ROME : G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique - G1401 : Assistance de direction d'hôtel-restaurant - G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

- Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation
- Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Arrêté du 23 mars 2021 portant création du titre professionnel de responsable d'établissement touristique
- Arrêté du 13 mai 2004 relatif au titre professionnel de responsable d'établissement touristique

Public visé

Cette formation est destinée à toute personne souhaitant se former à la gestion d'une structure touristique avec hébergement et services associés. Elle nécessite diverses aptitudes telles que le sens des responsabilités, de l'organisation, et des capacités d'adaptation.

Il est recommandé

- ✓ D'avoir déjà vécu une expérience positive du « management » au sens large du terme, lors de laquelle vous avez vérifié que vous êtes apte à écouter, comprendre et animer une équipe pour atteindre des objectifs.
- ✓ D'avoir une expérience professionnelle dans le domaine touristique et/ou la gestion
- ✓ D'avoir une bonne pratique opérationnelle des logiciels de bureautique Excel, Word, Powerpoint,
- ✓ D'être mobile sur le plan géographique
- ✓ De pratiquer une ou plusieurs langues étrangères (notamment l'anglais).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>

Prérequis

Aucun

Conditions d'accès et délais

- ✓ Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT :
<https://www.imsat.co/contact-imsat/>
- ✓ Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés : 1 semaine avant l'entrée en formation
- ✓ Disposer d'un financement : voir section correspondante
- ✓ Participer à un entretien de sélection dont l'objectif est d'échanger sur le parcours du candidat, les compétences pré requises attendues et la cohérence de la formation avec le projet professionnel.

Entre les étapes de sélection et le démarrage de la session, il ne s'écoule pas plus d'un mois.

Equivalences

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou à la suite d'un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Les CCP peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

Les dispenses et équivalences sont définies dans le texte de référence et ses modificatifs le cas échéant.

Correspondance entre le titre professionnel **Responsable d'Etablissement Touristique** (RET) et **Responsable de Développement Touristique Territorial** (RDTT) :

Les titulaires des certificats de compétences professionnelles ci-après du TP RET prévu par l'arrêté du 23 mars 2021	Sont réputés avoir obtenu les certificats de compétences professionnelles du TP RDTT suivants :
Commercialiser les offres d'un établissement touristique avec une démarche multicanale	Accompagner le développement marketing d'un territoire
Assurer la faisabilité financière d'une action touristique	Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

Correspondance entre le titre professionnel **Responsable d'Etablissement Touristique** (RET) et **Responsable d'Unité de Restauration Collective** (RURC) :

Les titulaires du TP RET prévu par l'arrêté du 23 mars 2021 peuvent obtenir par correspondance les deux certificats de compétences professionnelles du TP RURC :

- ✓ Manager le personnel en restauration collective
- ✓ Gérer et contrôler le budget en restauration collective

Objectifs de la formation :

Cette formation a pour objectif de développer les compétences nécessaires à la responsabilité d'un établissement touristique : gestion d'une structure qui propose des séjours d'au moins une nuit, avec un hébergement et des services associés.

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

RNCP35527BC01 - Piloter et optimiser les services d'un établissement touristique dans une démarche qualité :

- ✓ Organiser le service hébergement et optimiser son fonctionnement.
- ✓ Organiser le service réception et optimiser son fonctionnement.
- ✓ Organiser le service entretien maintenance et optimiser son fonctionnement.
- ✓ Organiser le service restauration bar et optimiser son fonctionnement.
- ✓ Organiser le service animation, optimiser son fonctionnement et développer l'ancrage local.

RNCP35527BC02 - Manager le personnel d'un établissement touristique

- ✓ Recruter les équipes d'un établissement touristique en français et en anglais.
- ✓ Manager les équipes d'un établissement touristique.
- ✓ Assurer la gestion administrative des ressources humaines d'un établissement touristique.

RNCP35527BC03 - Commercialiser les offres d'un établissement touristique avec une démarche multicanale

- ✓ Développer et optimiser la commercialisation des offres d'un établissement touristique.
- ✓ Promouvoir un établissement touristique et ses offres en français et en anglais.

RNCP35527BC04 - Assurer la gestion opérationnelle d'exploitation et prévoir les investissements d'un établissement touristique

- ✓ Gérer le budget d'exploitation et sécuriser la rentabilité d'un établissement touristique.
- ✓ Prévoir les investissements d'un établissement touristique et leur financement.

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : L'hôtellerie traditionnelle, de loisirs ou d'affaires, l'hôtellerie de plein air, les clubs et villages de vacances, les résidences de tourisme, les parcs et structures de loisirs avec hébergement intégré, l'hôtellerie mobile (bateaux de croisières maritimes et fluviaux), etc.

Types d'emplois d'accessibles : Directeur de village de vacances, de club de vacances, de résidence de tourisme, d'hôtellerie de plein air, d'hôtel-restaurant, exploitant de structures d'hébergements touristiques, adjoint de direction, attaché de direction, hôtelier-restaurateur.

Possibilité de poursuivre sur un Master Tourisme (Bac+4/5)

Contenus de la formation :

Marketing / Commercialisation

- ✓ Développer et optimiser la commercialisation des offres d'un établissement touristique
- ✓ Promouvoir un établissement touristique et ses offres en français et en anglais

Gestion

- ✓ Gérer le budget d'exploitation et sécuriser la rentabilité d'un établissement touristique
- ✓ Prévoir les investissements d'un établissement touristique et leur financement

Management

- ✓ Recruter les équipes d'un établissement touristique en français et en anglais

- ✓ Manager les équipes d'un établissement touristique
- ✓ Assurer la gestion administrative des ressources humaines d'un établissement touristique

Pilotage des prestations

- ✓ Organiser les services d'hébergement, de réception, d'entretien maintenance, de restauration et optimiser leurs fonctionnements
- ✓ Organiser le service animation, optimiser son fonctionnement et développer l'ancrage local

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

- ✓ Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. Il évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.
- ✓ Un référent a également la charge du suivi de l'alternance : échanges avec les tuteurs / maitres d'apprentissage, etc.
- ✓ Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation (fin de semaine en présentiel)
- ✓ Un suivi individualisé et une évaluation de la progression et des acquis réalisés par un référent expert en présentiel et en distanciel : Quizz, évaluations en cours de formation (ECF), études de cas, exercices d'applications, entretiens périodiques... : Un livret d'évaluation formalisera ces évaluations
- ✓ Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : nous réalisons le suivi post formation conformément à nos process « démarche qualité ».
- ✓ Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires. Ces évaluations sont proposées après chaque période de présentiel durant le cursus de formation
- ✓ Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des stagiaires tout au long de leur cursus.

2/ Modalités d'évaluation :

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

1/ d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

2/ d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

3/ des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;

4/ d'un entretien final.

Moyens et méthodes pédagogiques :

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Salles de formation
- ✓ Tableau, vidéo projecteur et support adapté.
- ✓ Un compte Office 365 par stagiaire et la suite Office associée (un espace dématérialisé TEAMS - application office 365 - dédié à chaque session)

2/ Sur le plan pédagogique :

Un accompagnement personnalisé avant, pendant et après la formation.

Une plateforme TEAMS facilite le travail collaboratif, la mise à disposition des ressources et l'interaction avec l'équipe pédagogique favorisant ainsi l'individualisation des parcours de formation.

Les formateurs privilégient les méthodes de pédagogie actives, une démarche inductive. Le stagiaire construit ses compétences sur la base de son expérience.

Des situations d'apprentissage rendant compte des réalités du terrain et facilitant l'acquisition des savoir-faire opérationnels et des repères professionnels. Des séquences en blended sont régulièrement proposées.

Voici quelques moyens pédagogiques utilisés par l'équipe de formation : serious game, étude de cas, visite de site, carnet de bords individualisé, travaux de groupe, mise en situation jeux de rôle.

3/ Qualité des intervenants :

Nos formateurs conjuguent expérience de la formation professionnelle et solide pratique du terrain, conditions incontournables pour la réussite de nos actions de formation.

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

Villages et centres de vacances en PACA, en présentiel et visioconférences

2/ Dates et volumes horaires

Date de début	08/04/2024
Date de fin	03/04/2025
Volume horaire total (OF + ALTERNANCE)	1820 h
Volume horaire en OF	480 h
Volume horaire en alternance	1340 h
Durée hebdomadaire	35 h

3/ Nombre de stagiaires :

La formation est prévue pour un effectif de 8 à 16 stagiaires.

4/ Organisation de la formation :

La formation se déroule sur une durée de 12 mois du 08/04/2024 au 03/04/2025

Formation en présentiel : 11 semaines + 2 jours de formation dans différents établissements touristiques. La formation se déroule du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Formation à distance (70h) : Réalisation de la formation de manière synchrone (à date et heure fixes) à raison de 10 journées de cours réparties sur les 12 mois en visioconférence.

Avant tout engagement et afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage d'une formation à distance, il est indispensable de disposer de :

- ✓ Un accès internet stable
- ✓ Un ordinateur fixe / portable ou tablette tactile (avec caméra fortement recommandée)
- ✓ Un casque avec micro intégré pour faciliter les échanges lors de visioconférence
- ✓ Un espace de travail calme, permettant de s'isoler pour une meilleure concentration.

5/ Individualisation de la formation :

A l'issue de la sélection, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long de la formation au regard des attentes, des besoins et des acquisitions du bénéficiaire.

Par défaut, l'apprenant.e doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées. Les CCP peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

Coût de la formation

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections.

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

Diplôme		TP RET
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
France Travail	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : en cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Région SUD et cofinancement UE	NON	/
CPF	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : en cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	3840 €* <i>*Tarif maximal modulable selon le volume horaire et l'expérience de chaque candidat.</i>

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement:

- ✓ Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- ✓ Des infrastructures qualitatives
- ✓ Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- ✓ Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- ✓ Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- ✓ Un dispositif gratuit d'accompagnement à la **recherche de stage ou d'employeur**, rdv sur <https://www.imsat.co/atelier-booste-ton-alternance/>
- ✓ Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires

Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et Pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Nombres d'entrants Session(s) 2021/2022	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	10
Taux de satisfaction Session(s) 2021/2022	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100 %
Taux de réussite Session(s) 2021/2022	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	90 %
Taux d'abandon Session(s) 2021/2022	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	10 %
Taux de poursuite d'étude Session(s) 2021/2022	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	0%
Taux global d'insertion professionnelle Session(s) 2021/2022	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	80%
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) 2021/2022	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	80 %
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) 2021/2022	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	0 %

Renseignements complémentaires & Contacts

Vous souhaitez...

-  ... Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site
-  ... être **accompagner** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**
-  ... Vous **préparer aux tests** de sélections et à la **formation**
-  ... Recevoir un **dossier d'inscription**
-  ... Nous poser une **question**

Consulter www.imsat.co Ou écrivez-vous sur contact@imsat.fr

Contact(s) :

- ✓ Fanny ANDREU : paca@unat.asso.fr - 06 75 87 11 82
- ✓ Emma BONNEMORT : e.bonnemort@upv.org - 06 99 11 66 47
- ✓ Antonin DENEIRE : a.deneire@upv.org - 06 66 20 89 59
- ✓ IMSAT - contact@imsat.fr - 04 94 75 24 15

Date de mise à jour du présent programme de formation : 29 Février 2024

Planning prévisionnel
TP Responsable d'Établissement Touristique
Session 2024-2025



Version au 28/02/2024

mars-24				avr-24				mai-24				juin-24				juil-24				août-24				sept-24				oct-24				nov-24				déc-24				janv-25				févr-25				mars-25				avr-25																							
JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S	JOUR	M	AM	S								
V 1				S14				M 1	FERIE			S 1				S27				J 1				D 1				M 1				35				V 1	FERIE			D 1				M 1	FERIE			S 1				S 1				S 1				M 1	18														
S 2				FERIE				J 2				D 2				L 1				V 2				S36				M 2				Visio 6				S 2				S49				Formation 7				D 2				D 2				M 2				M 2															
D 3				M 2				V 3				S23				M 2				S 3				L 2	7		28	J 3				D 3				L 2	35			V 3				S06				S10				Formation 10				J 3				J 3															
S10				M 3				D 4				L 3				M 3				D 4				M 3				S32				Visio 4				M 4				L 4	7		28	M 4				S45				Visio 8				S 4				D 5				L 3				M 4				M 4			
L 4				J 4				M 4				J 4				M 4				L 5	7		28	J 5				D 6				M 5				J 5				S02				Visio 9				M 5				M 5				M 5				D 6				S 5											
M 5				V 5				S19				M 5				V 5				L 5	7		28	J 5				D 6				M 5				J 5				S02				Visio 9				M 5				M 5				D 6				S 5															
M 6				S 6				L 6				J 6				S 6				M 6				V 6				S41				Formation 5				M 6				V 6				L 6	7		28	J 6				J 6				M 6				S15															
J 7				D 7				M 7				V 7				D 7				M 7				S 7				L 7				J 7				V 7				M 7				V 7				S 7				V 7				S 7				M 7				L 7											
V 8				S15				Formation 1				M 8				S 8				D 8				Visio 2				J 8				M 8				V 8				M 8				D 8				M 8				S 8				S 8				M 8															
S 9				L 8				J 9				D 9				L 8				V 9				S37				M 9				S 9				S50				J 9				D 9				D 9				M 9																							
D 10				M 9				V 10				S24				Formation 3				S 10				L 9				35				J 10				D 10				L 9				35				V 10				S07				Visio 10				J 10															
S11				M 10				S 11				L 10				M 10				D 11				M 10				S46				M 10				S 11				L 10				S 11				L 10				35				V 11																			
L 11				J 11				D 12				M 11				J 11				S33				M 11				S 12				L 11				FERIE				M 11				D 12				M 11				M 11				S 12																			
M 12				V 12				S20				Formation 2				V 12				L 12				J 12				D 13				M 12				J 12				S03				Formation 8				M 12				M 12				D 13																			
M 13				S 13				L 13				J 13				S 13				M 13				V 13				S42				M 13				V 13				L 13				V 13				J 13				J 13				D 13																			
J 14				D 14				M 14				V 14				D 14				FERIE				M 14				S 14				L 14				J 14				S 14				M 14				V 14				V 14				L 14																			
V 15				S16				M 15				S 15				S29				J 15				FERIE				M 15				V 15				S 15				D 15				M 15				S 15				S 15				M 15																			
S 16				L 15				J 16				D 16				L 15				V 16				S38				Formation 4				M 16				S 16				S51				J 16				D 16				M 16																							
D 17				M 16				V 17				S25				M 16				S 17				L 16				35				J 17				D 17				L 16				35				V 17				S08																							
S12				M 17				S 18				L 17				M 17				D 18				M 17				V 18				S47				Formation 6				M 17				S 18				L 17				35				V 18																			
L 18				J 18				D 19				M 18				V 18				S34				Visio 5				M 18				S 19				L 18				M 18				S47				Formation 6				M 18				M 18																			
M 19				V 19				S21				M 19				V 19				L 19				J 19				D 20				M 19				J 19				S04				M 19				M 19				D 20																							
M 20				S 20				L 20				J 20				S 20				M 20				V 20				S43				Visio 7				M 20				V 20				L 20				35				J 20																							
J 21				D 21				M 21				V 21				D 21				M 21				S 21				L 21				J 21				S 21				M 21				V 21				M 21				V 21																							
V 22				S17				M 22				S 22				S30				Visio 3				J 22				D 22				M 22				V 22				M 22				S 22				S 22				M 22																							
S 23				L 22				J 23				D 23				L 22				V 23				S39				M 23				S 23				S52				J 23				D 23				D 23				M 23																							
D 24				M 23				V 24				S26				M 23				S 24				L 23				35				J 24				D 24				L 23				35				V 24				S09																							
S13				M 24				S 25				L 24				M 24				D 25				M 24				V 25				S48				M 24				S 25				L 24				35				L 24																							
L 25				J 25				D 26				M 25				J 25				S35				M 25				S 26				L 25				35				M 25				FERIE				D 26				M 25																							
M 26				V 26				S22				M 26				V 26				L 26				35				J 26				D 27				M 26				J 26				S05				Formation 9				M 26																							
M 27				S 27				J 27				S 27				M 27				L 27				M 27				V 27				S44				M 27				V 27				L 27				35				J 27																							
J 28				D 28				M 28				V 28				D 28				M 28				S 28				L 28				35				J 28				S 28				M 28				V 28				V 28																							
V 29				S18				M 29				S 29				S31				J 29				D 29				M 29				V 29				S 29				M 29				S 29				M 29																											
S 30				L 19				J 30				D 30				L 29				V 30				S40				M 30				S 30				D 30				M 30				V 30				S 30				M 30																							
D 31				FERIE				M 30				V 31				M 30				S 31				L 30				J 31				S 31				L 30				35				V 31				S14				Formation 12																							

Volume horaire mensuel - Parcours complet

mars-24				avr-24				mai-24				juin-24				juil-24				août-24				sept-24				oct-24				nov-24				déc			
---------	--	--	--	--------	--	--	--	--------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	---------	--	--	--	--------	--	--	--	--------	--	--	--	-----	--	--	--